

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 13 décembre 2017

Le 13 décembre 2017, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 23 novembre 2017, est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MOTTEREAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE BROU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une délibération du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou acceptant le retrait de la Commune de Mottereau à compter du 1^{er} septembre 2018 comme adhérent au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou et propose au Conseil Municipal d'approuver cette délibération du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou dans les mêmes termes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou, acceptant le retrait de la Commune de Mottereau.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la participation financière à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation mensuelle de 50 % de la cotisation annuelle (au prorata des heures pour les temps non complet) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée.

DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS AUX ELUS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer la dématérialisation des convocations aux élus à compter de janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recevoir de manière dématérialisée les convocations aux séances municipales, et le cas échéant, d'autres instances municipales.

VERSEMENT A LA COOPERATIVE SCOLAIRE D'YEVRES POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES PEDAGOGIQUES DE L'ECOLE D'YEVRES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que suite à l'arrêt ou la très forte diminution des subventions de la Communauté de communes du Grand Châteaudun concernant les sorties pédagogiques des élèves de l'école primaire d'Yèvres, il est nécessaire de prendre en charge le financement de ces sorties pédagogiques prévues au cours de cette année scolaire et des suivantes.

Le montant de 30,00 € par élève et par an versé à la coopérative scolaire de l'école d'Yèvres permettra aux enfants de continuer à bénéficier des avantages pédagogiques et ludiques de ces manifestations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge le financement des sorties pédagogiques prévues au cours de cette année scolaire et des suivantes et d'approuver le montant défini par élève de 30,00 € par an.

MISE EN PLACE D'UN LOYER POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un avenant de mise à disposition des locaux de l'accueil périscolaire au profit de l'association Les Diablotins d'Yèvres. Cet avenant concerne la mise en place d'un loyer de 250,00 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver cet avenant.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs pour les concessions au cimetière et le droit de place, pour l'année civile 2017 :

Concessions cimetière communal :

Taxe d'inhumation : 100,00 €

Concession trentenaire : 143,00 €

Concession cinquanteenaire : 365,00 €

Concession trentenaire au columbarium : 495,00 €

Concession cinquanteenaire au columbarium : 725,00 €

Concession trentenaire cave-urne : 88,00 €

Concession cinquanteenaire cave-urne : 215,00 €

Taxe de dispersion au jardin du souvenir : 75,00 €

Scellement d'urne : 100,00 €

TARIF LOCATION SALLE RECREATIVE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la salle récréative, pour l'année civile 2018 :

Location la demi-journée (de 8 heures 30 à 13 heures 30 ou de 13 heures 30 à 19 heures) :

Commune : 220,00 €; Hors commune : 280,00 €

Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Entretien : 70,00 €/ heure de remise en état, si besoin.

Location la journée (de 8 heures 30 à 8 heures le lendemain) :

Commune : 410,00 €; Hors commune : 520,00 €

Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Entretien : 70,00 €/ heure de remise en état, si besoin.

Location samedi et dimanche (de 8 heures 30 le samedi à 8 heures le lundi) :

Commune : 710,00 €; Hors commune : 850,00 €

Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Entretien : 70,00 €/ heure de remise en état, si besoin.

Utilisation de la sono :

Commune : 25,00 €; Hors commune : 50,00 €

Utilisation de l'éclairage scénique :

Commune : 25,00 €; Hors commune : 50,00 €

Utilisation du vidéo projecteur :

Commune : 25,00 €; Hors commune : 50,00 €

Pack pour l'utilisation de la sono, de l'éclairage scénique et du vidéo projecteur :

Commune : 60,00 €; Hors commune : 120,00 €

Pour les Associations dont le siège social est à Yèvres : gratuité de la location (sous réserve de remise en état)

Pour les Associations concernant Yèvres partiellement : 50% du tarif commune (sous réserve de remise en état) soit pour FNACA Brou, CCJA, JSP Brou, Association du Jumelage, Comité Cantonal AC, et l'AAPPMA.

Pour les repas de mariage : location systématique pour samedi et dimanche.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du budget 2017 dont la section de fonctionnement devrait être excédentaire, ainsi que la section d'investissement. La trésorerie qui est à ce jour de 126 542,00 € devrait être d'environ 198000,00 € au 31/12/2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Grand Châteaudun a voté pour la signature d'une convention avec l'Education Nationale permettant la mise en place de tablettes numériques dans les écoles d'Yèvres, Jules Verne à Brou, Unverre et La Bazoche-Gouet.

Monsieur le Maire précise que la signature de la convention se déroulera à l'école d'Unverre, et que toutes les tablettes (au nombre total de 168) seront en fonction avant le 30/06/2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) pourrait être créée à Yèvres en 2019.

Monsieur le Maire précise que pour cela soit possible, il faut que le fonctionnement en soit assuré. Il a donc demandé aux 2 assistantes maternelles intéressées par le projet de trouver une autre assistante maternelle pour viabiliser l'opération. Cela fait, la Cdc sera très probablement d'accord pour construire la future MAM (qui ressemblera approximativement à celle qui va être construite à Châtillon en Dunois en 2018, soit d'une superficie de 130m²).

Monsieur le Maire informe que des élèves du collège Florimond Robertet et des élèves du collège Saint-Paul viendront peindre les murs du Square des Diablotins à Yèvres en mai et juin 2018 sur les thèmes du développement durable et du sport.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir sur la Commune d'Yèvres.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal que le mobilier du local du médecin sera installé à partir du lundi 18 décembre 2017.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal qu'il y a de nombreux dysfonctionnements sur les illuminations de Noël.

Monsieur le Maire précise que lors de la Commission Cadre de Vie qui aura lieu en février ou mars 2018, il faudra repenser quels types et quelle quantité d'illuminations nous souhaitons mettre en œuvre, ainsi que les lieux où nous devons les installer à la fin de l'année 2018.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal que les agents techniques ont suivi dernièrement des formations : Nacelle et Habilitation électrique.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal que la société R2 interviendra lundi 18 décembre 2017 sur le terrain multisports pour installer l'éclairage, et procéder à la mise en œuvre de l'éclairage public à Duan et à Le Thuret.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal de sa satisfaction des 2 abribus qui ont été installés au bord de la RD 955.

Madame LORIOT informe le Conseil Municipal du montant des recettes du Téléthon 2017 qui est de 1 320,10 €

Monsieur LUCAS remercie les membres du Conseil Municipal qui ont participé à la distribution des colis de fin d'année aux seniors.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que les articles pour le Bulletin Municipal doivent être terminés pour le 22 décembre 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 19 janvier 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates du Comice Agricole à Yèvres qui aura lieu les 22 et 23 juin 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la plateforme téléphonique pour les prises de rendez-vous avec le futur médecin, qui commencera ses consultations le 23 janvier 2018, sera opérationnelle dès le 2 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.